

EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée Nationale, signée par 457 pétitionnaires.

Désignation :

Campeurs au camping Belle-Vue de Ste-Croix de Lotbinière

Les faits invoqués sont les suivants :

Attendu que les risques de contamination d'un réseau d'eau potable sur un terrain de camping demeurent très élevés quelles que soient les méthodes de traitement utilisées (problèmes d'étanchéité du réseau, exposition au soleil, boyaux de campeurs infectés, etc.);

Attendu que la présence de chlore résiduel n'assure pas la qualité de l'eau potable (35 % des cas d'intoxication alimentaire proviennent de réseaux dont l'eau est chlorée);

Attendu que dans la pratique quotidienne la grande majorité des campeurs utilisent de l'eau embouteillée pour leur consommation d'eau potable et qu'ils n'utilisent pas l'eau fournie par les terrains de camping;

Attendu que l'échéance du 28 juin est totalement inapplicable et donc inacceptable, et qu'elle ne permettra pas de trouver des solutions alternatives viables, acceptables et adéquates pour assurer la sécurité de l'eau potable sur les terrains de camping;

Attendu que la formation pour l'obtention des cartes de compétence pour les opérateurs de réseaux de distribution d'eau potable n'est pas disponible et qu'elle ne le sera pas pour l'échéance du 28 juin;

Attendu que les périmètres de sécurité prévus par les règlements entraîneront l'expulsion de dizaines de campeurs et la fermeture de voies d'accès essentielles aux activités des vacanciers;

Attendu que l'installation d'une usine de traitement n'assurera en rien la sécurité du réseau d'eau potable et entraînera une hausse majeure de la tarification;

Attendu que ces différents facteurs risquent d'entraîner la faillite financière du terrain de camping où nous passons nos vacances estivales en famille;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons à l'Assemblée nationale du Québec de bien vouloir instruire le ministère de l'Environnement du Québec :

De surseoir à la mise en application du règlement sur l'eau potable et du règlement sur le captage des eaux souterraines afin de permettre la recherche de solutions alternatives, viables, acceptables et adaptées aux circonstances particulières des installations existantes, telles que, et ce ne sont là que quelques-unes des propositions pouvant être étudiées : distillation de l'eau, traitement par ultraviolet, distribution d'eau embouteillée, réservoirs d'eau sur-chlorée pour alimenter les bâtiments, installation de valves anti-retour sur tous les robinets accessibles au public; installation de systèmes de filtration aux unités des campeurs; modification des entrées d'eau des véhicules récréatifs permettant d'alimenter en eau courante les douches et toilettes exclusivement;

De procéder à cette fin à des consultations publiques invitant la participation des exploitants de terrains de camping, des utilisateurs et des autres intervenants du milieu;

D'autoriser entre-temps les terrains de camping à utiliser des affiches indiquant « Eau courante seulement » accompagnées d'avis d'ébullition.


Sylvie Roy

Députée de Lotbinière



Pétition présentée à l'Assemblée nationale du Québec à l'égard du règlement sur l'eau potable et du règlement sur le captage des eaux souterraines

Considérant que les risques de contamination d'un réseau d'eau potable sur un terrain de camping demeurent très élevés quelles que soient les méthodes de traitement utilisées (problèmes d'étanchéité du réseau, exposition au soleil, boyaux de campeurs infectés, etc.);

Considérant que la présence de chlore résiduel n'assure pas la qualité de l'eau potable (35 % des cas d'intoxication alimentaire proviennent de réseaux dont l'eau est chlorée);

Considérant que dans la pratique quotidienne la grande majorité des campeurs utilisent de l'eau embouteillée pour leur consommation d'eau potable et qu'ils n'utilisent pas l'eau fournie par les terrains de camping;

Considérant que l'échéance du 28 juin est totalement inapplicable et donc inacceptable, et qu'elle ne permettra pas de trouver des solutions alternatives viables, acceptables et adéquates pour assurer la sécurité de l'eau potable sur les terrains de camping;

Considérant que la formation pour l'obtention des cartes de compétence pour les opérateurs de réseaux de distribution d'eau potable n'est pas disponible et qu'elle ne le sera pas pour l'échéance du 28 juin;

Considérant que les périmètres de sécurité prévus par les règlements entraîneront l'expulsion de dizaines de campeurs et la fermeture de voies d'accès essentielles aux activités des vacanciers;

Considérant que l'installation d'une usine de traitement n'assurera en rien la sécurité du réseau d'eau potable et entraînera une hausse majeure de la tarification;

Considérant que ces différents facteurs risquent d'entraîner la faillite financière du terrain de camping où nous passons nos vacances estivales en famille;

C'est pourquoi les sous-signés, campeurs au Camping Belle-Vue de Ste-Croix de Lotbinière, demandent à l'Assemblée nationale du Québec de bien vouloir instruire le ministère de l'Environnement du Québec :

De surseoir à la mise en application du règlement sur l'eau potable et du règlement sur le captage des eaux souterraines afin de permettre la recherche de solutions alternatives, viables, acceptables et adaptées aux circonstances particulières des installations existantes, telles que, et ce ne sont là que quelques-unes des propositions pouvant être étudiées : distillation de l'eau, traitement par ultraviolet, distribution d'eau embouteillée, réservoirs d'eau sur-chlorée pour alimenter les bâtiments, installation de valves anti-retour sur tous les robinets accessibles au public; installation de systèmes de filtration aux unités des campeurs; modification des entrées d'eau des véhicules récréatifs permettant d'alimenter en eau courante les douches et toilettes exclusivement;

De procéder à cette fin à des consultations publiques invitant la participation des exploitants de terrains de camping, des utilisateurs et des autres intervenants du milieu;

D'autoriser entre-temps les terrains de camping à utiliser des affiches indiquant « Eau courante seulement » accompagnées d'avis d'ébullition.

NOM (en lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE (manuscrite)
1. Yves Bouvier	6609 Place des Armes	Yves Bouvier
2. FÉLIX AMER	250 LILAS OUEST	Félix Amer
3. SIMARD JEAN RENE	6297 LE GREC ST-EMILE	Simard Jean René
4. LAROCHE DANIELLE	6297 LE GREC ST-EMILE	Danielle Laroché
5. JONATHAN	1035 ST-JULIEN	Jonathan
6. ROSE LEBLANC	1035 ST-JULIEN	Rose LeBlanc
7. BRUNO LEBLANC	1035 ST-JULIEN	Bruno LeBlanc
8. JILLON LEBLANC	1035 ST-JULIEN	Jillon LeBlanc
9. LINDA LEBLANC	1035 ST-JULIEN	Linda LeBlanc
10. GAGNON MARJORIE	4 RUE DUFUR ST-ANNE	Marjorie Gagnon
11. DUCLOUX DAMIEN	4 RUE DUFUR ST-ANNE	Damién Ducloux
12. MARLENE LEBLANC	933 DU CHESSELS	Marlene LeBlanc
13. BERNARD NELSON	720 RUE ST-JEAN #1 QUÉBEC	Bernard Nelson
14. LAURENT LAROCHE	3555 AVOIR	Laurent Laroché
15. JACQUES LA LIBERTE	57 TERNAN	Jacques LaLiberte
16. CLAUDE - CAUBEREAU	3541 48 ^e RUE	Claude Caubereau
17. MONIQUE CHAMPY	3541 48 ^e RUE	Monique Champy
18. Michel Proulx	146 DE CHAMPEL	Michel Proulx
19. Huguette Proulx	146 DE CHAMPEL	Huguette Proulx
20. Jacques Proulx	146 DE CHAMPEL	Jacques Proulx
21. Huguette Proulx	146 DE CHAMPEL	Huguette Proulx
22. Germain Bergeron	700 BERNARD ST-JOY	Germain Bergeron
23. Saphie Bergeron	700 BERNARD ST-JOY	Saphie Bergeron
24. Bernadette Proulx	187 DES CADRES LAMIER	Bernadette Proulx
25. Bernard Proulx	273 DES PLAINES LAMIER	Bernard Proulx
26. France Proulx	4116 RUE BLAIN QUÉBEC	France Proulx
27. RYAN Proulx	4116 RUE BLAIN QUÉBEC	Ryan Proulx
28. CAROL TESSIER	175 TORCOTTE	Carol Tessier
29. Guillaume St-Jean	760 2 ^e RUE QUÉBEC	Guillaume St-Jean
30. Luc Proulx	750 ST-MAURICE	Luc Proulx
31. Marie-Anne Proulx	101 BIRON ST-CROIX	Marie-Anne Proulx
32. Marie Proulx	1500 RUE CAVALIER	Marie Proulx
33. Marie Proulx	237 RUE ST-CROIX	Marie Proulx
34. PAULINE SIMENS	3184 MARSELET DE FOY	Pauline Simens
35. Tania Proulx	512 ST-AUGUSTIN	Tania Proulx
36. Ben Proulx	512 ST-AUGUSTIN	Ben Proulx
37. David Proulx	4921 DU C. 2 ^e ST-AUGUSTIN	David Proulx
38. Daniel Proulx	1505 SAPHIR	Daniel Proulx
39. Aida Proulx	4821 DU C. 2 ^e ST-AUGUSTIN	Aida Proulx
40. Jean Proulx	237 PAROISSE ST-CROIX	Jean Proulx
41. Rita Demers	51 BEAUGOIS ST-ETIENNE	Rita Demers
42. Michel Proulx	1829 ST-OLIVIER	Michel Proulx
43. Michel Proulx	1829 ST-OLIVIER	Michel Proulx
44. MICHEL Proulx	998 PAROISSE ST-AUGUSTIN	Michel Proulx
45. Michel Proulx	8255 TERNAN	Michel Proulx

